

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-21-0610 du 08/03/2021**

Arrêté du 8 mars 2021

ARRETE PORTANT DETACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE 3<sup>EME</sup> CATÉGORIE  
HEA ADMINISTRATIF D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT

**BUREAU RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte détachement dans l'emploi de chef de service comptable de 3<sup>ème</sup> catégorie HEA administratif d'un administrateur des Finances publiques adjoint.

Date d'application : 12/04/2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1: ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE 3ÈME CATÉGORIE HEA ADMINISTRATIF D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE 3<sup>ÈME</sup> CATÉGORIE HEA ADMINISTRATIF  
D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT**



**ARRÊTÉ**

**portant détachement dans l'emploi de chef de service comptables de 3<sup>ème</sup> catégorie HEA administratif d'un administrateur des Finances publiques adjoint**

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 21 septembre 2017 fixant la liste des emplois de chef de service comptable et plus particulièrement son annexe I ;

Vu la demande de l'intéressé ;

ARRÊTE :

**Article premier**

L'administrateur des Finances publiques adjoint dont le nom suit est détaché dans l'emploi de chef de service comptable de 3<sup>ème</sup> catégorie HEA administratif pour une durée de trois ans renouvelable une seule fois, comme indiqué ci-après :

N° DGFIP	PRÉNOM	NOM	ANCIENNE AFFECTATION	CSRH	NOUVELLE AFFECTATION	CSRH	DÉTACHEMENT (date d'effet et d'ancienneté)
158796	JEAN-LUC	TURMO	DRFIP DE BRETAGNE ET DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE	22	DRFIP DE BRETAGNE ET DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE -POLE NATIONAL DE SOUTIEN AU RÉSEAU DE RENNES	22	CSC3-1 <sup>er</sup> chevron : 12/04/2021

**Article 2**

L'intéressé dispose d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R421-1 à R421-7 du code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente.

**Article 3**

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 8 MARS 2021

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION,  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,  
CHEF DU BUREAU RH-1B

FLORENCE PLOYART

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756